

**SAS IFOR**

139 Rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

T. 01 42 56 49 67

F. 01 42 25 52 61

www.ifec.fr

DEB – Autoliquidation de la TVA à l'importation : nouvelles règles en vigueur depuis le 1er janvier 2022

PUBLIC

Collaborateurs ; Experts-comptables

DUREE

0,5 jour(s) - 3,30 h

Nb minimum de participants : 8

PRE REQUIS

AUCUN

OBJECTIFS FORMATION

connaître les nouvelles dispositions de la loi de finances 2022 relatives au mécanisme de l'autoliquidation de la TVA sur les importations ainsi qu'aux deux nouveaux volets déclaratifs se substituant à la Déclaration d'Echange de Biens (DEB) qui est supprimée

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Mettre en exergue les différents changements intervenus depuis le 1 Janvier 2022
- Identifier les nouvelles obligations déclaratives liées aux opérations intracommunautaires
- Savoir remplir l'enquête statistique et l'état récapitulatif
- Maîtriser les nouvelles règles en vigueur en matière d'importation

CONTENU PEDAGOGIQUE**Les nouvelles règles applicables en matière d'autoliquidation de la TVA**

- Rappel des règles antérieures
- Identification des règles nouvelles
- Impacts des nouvelles dispositions sur l'élaboration de l'imprimé CA3
- Les contrôles de cohérence à effectuer (CA3 et documents douaniers).

Renseigner le formulaire relatif à l'enquête statistique

- Analyse des différentes rubriques de l'enquête statistique
- Les nouvelles rubriques à renseigner depuis le 1er janvier 2022
- Les nouvelles obligations déclaratives
- Délais et modalités pratiques de déclaration (DEBWEB).

Élaborer l'état récapitulatif des clients

- Quelles sont les opérations concernées par cette obligation déclarative ?
- Analyse des rubriques à renseigner
- Comment déclarer et sous quel délai ?
- Les pièges à éviter lors de l'élaboration de l'état récapitulatif
- Les automatismes à mettre en place et les points de contrôle entre l'enquête statistique et l'état récapitulatif des clients.

MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUE

- Diaporama
- Echanges participants

Modalités de la classe virtuelle

- Assistance technique et pédagogique:

L'assistance technique est assurée par d'une équipe dédiée au sein de notre organisme. Un membre de cette équipe reste connecté tout au long des séances afin de pouvoir intervenir en cas de difficultés techniques.

- Les participants peuvent joindre notre équipe par mail ou téléphone.
- Le formateur assure l'assistance pédagogique pendant la classe virtuelle.
- La classe virtuelle, animée par 1formateur expert du domaine et de l'animation de classe virtuelle. Un premier temps est consacré à des apports d'expertise sur le contenu. Un second temps le formateur assure l'assistance pédagogique en mode synchrone à la demande de chacun des participants. Le formateur apporte des expertises complémentaires utiles.
- Le formateur évalue la bonne compréhension et l'assimilation des participants grâce aux activités
- interactives et des quiz, sur la base du référentiel des compétences à développer.
- Un certificat de réalisation de la formation est adressé aux participants à l'issue de la formation ainsi qu'un relevé des temps de connexion

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

. Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

DEROULEMENT

Horaires : 9 h - 12 h 30 ou 14 h - 17 h30

Nombre minimum de participants : 8

Nombre maximum de participants : 18

FORMATEUR

Rémi GOUYET

Avocat Associé et Professeur Associé à l'Université de Bourgogne (Section Droit Privé).

TARIFS HT:

Adhérent IFEC : 250 €

Adhérent IFEC + CJEC : 250 €

Adhérent IFEC + ANECS : 250 €

Adhérent IFEC + Stagiaire : 250 €

Adhérent IFEC +Inscrits à l'ordre < 5ans :
250 €

Non Adhérent IFEC : 300 €